



Semaine de la santé et sécurité au travail

Vendredi 1er mai 2026

Règlement du tournoi de Foot SST 2026

Article 1 – Dispositions générales

Le présent règlement est établi sur la base des statuts et règlements de l'Association Suisse de Football ainsi que des lois officielles du jeu. Le respect du **fair-play** constitue un principe fondamental du tournoi et devra être observé par l'ensemble des participant-e-s.

Article 2 – Organisation générale

Le tournoi est organisé sous l'autorité d'un jury et d'un comité du tournoi, seuls compétents pour veiller au bon déroulement des rencontres et à l'application du présent règlement.

Article 3 – Format de la compétition

La compétition est composée d'une phase préliminaire constituée d'un groupe unique et d'une phase finale.

Chaque équipe disputera **quatre matchs** contre des équipes tirées au sort.

À l'issue de cette phase, un classement général sera établi selon le barème suivant : -

Match gagné : **3 points** - Match nul : **1 point** - Match perdu : **0 point**

En cas d'égalité de points, le classement sera déterminé selon l'ordre de priorité suivant :

1. Différence de buts (buts marqués moins buts encaissés) 2. Nombre de buts marqués par match 3. Moyenne de points par match 4. Tirage au sort.

Les **huit premières équipes** du classement accéderont à la phase finale.

Article 4 – Durée des matchs

- La durée des matchs est fixée à **10 minutes**, sans changement de camp.
- En phase de groupes, il n'y aura **ni prolongation ni tirs au but**.
- En phase finale, la durée des matchs est également de **10 minutes**. En cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, les équipes seront départagées par une séance de **tirs au but** (trois tirs par équipe, puis mort subite).

Article 5 – Programmation des rencontres

Les rencontres se déroulent conformément au **tableau des matchs** établi par le jury. Les horaires communiqués par le jury font foi. Sur place, des vestiaires seront mis à disposition, mais ils ne seront **pas surveillés ni fermés pendant la durée du tournoi**. Les premiers matchs **débiteront à 13h et le tournoi se terminera aux alentours de 17h**.

Article 6 – Équipement et sécurité

- Les **crampons** sont strictement interdits.
- Les **chaussures multisports** sont autorisées.
- Le port des **protège-tibias** est obligatoire.

Le jury se réserve le droit d'effectuer des contrôles d'équipement à tout moment. En cas de non-respect, le ou la joueur·se concerné·e pourra être **exclu du tournoi**.

Ces mesures ont pour objectif de garantir la sécurité de l'ensemble des participant·e·s.



Article 7 – Règles particulières

- À la fin de chaque match, le ou la capitaine d'équipe doit vérifier et valider le score final auprès du camion du jury.
- Le nombre de joueurs·ses par équipe est limité à **10 joueurs·ses maximum**.
- Lors des matchs, chaque équipe est composée de **6 joueurs·ses de champ et 1 gardien·ne** sur le terrain.

- Les changements de joueurs·ses sont **libres** et peuvent s'effectuer lors d'un arrêt de jeu, sans autorisation préalable de l'arbitre.
- Chaque équipe doit comporter **au minimum deux filles**, dont **une présente en permanence sur le terrain**.
- Les équipes sont inscrites par service. Les joueurs·ses inscrit·e·s doivent tous appartenir au **même service**. **Sauf pour les secrétariats généraux, qui peuvent s'assembler avec d'autres services**. De plus la direction du service doit avoir validé leur inscription.
- De plus la direction du service doit avoir validé leur inscription.
- Tous les coups francs sont **indirects**.
- Le dégagement du·de la gardien·ne est autorisé **au-delà de la ligne médiane**.
- Le ou la gardien·ne ne peut pas saisir à la main une passe volontaire d'un coéquipier·ère dans la surface des 16 mètres ; dans le cas contraire, un **coup franc indirect** sera accordé.
- La règle du **hors-jeu est supprimée**.
- L'équipe mentionnée en premier sur le tableau des matchs procède à l'engagement.
- Des chasubles seront mises à disposition derrière chaque but. Leur port est **obligatoire pour les équipes qui ne portent pas de maillot de la même couleur**. Les équipes sont priées d'en prendre soin et de les restituer après chaque match.
- Les équipes doivent être prêtes à entrer sur le terrain **5 minutes avant le coup d'envoi officiel** fixé par le jury.
- Un·e joueur·se inscrit·e dans une équipe ne peut pas participer avec une autre équipe. En cas d'infraction, l'équipe fautive se verra attribuer un **match perdu**.
- Un·e joueur·se averti·e sera sanctionné·e d'une **pénalité de 5 minutes**, mais pourra être remplacé·e.
- Un·e joueur·e expulsé·e quittera définitivement le terrain. Son équipe jouera en infériorité numérique jusqu'à la fin du match et le ou la joueur·se sera également **suspendu·e pour le match suivant**.
- Toute équipe absente au coup d'envoi officiel sera pénalisée d'un **but contre elle**. Après plus de 5 minutes d'absence, elle sera déclarée **forfait (3-0)**.
- Les **tacles** et les **coups d'épaule violents** sont interdits. L'esprit du tournoi est avant tout **fair-play et festif** ; nous sommes là pour développer une culture de santé et sécurité et souhaitons également prévenir les accidents
- L'arbitre se réserve le droit de sanctionner toute action jugée dangereuse.

En cas de doute concernant l'équipement, les chaussures peuvent être présentées au jury **avant le début du tournoi**.

Article 8 – Cas non prévus et responsabilités

Tous les cas non prévus par le présent règlement seront tranchés par le **comité du tournoi**, qui se réserve également le droit de modifier le règlement si nécessaire.

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de **vols**.

Les participant·e·s sont couvert·e·s par l'**assurance accident professionnel**.

Article 9 – Jury et commission de recours

Le jury est compétent pour faire respecter le présent règlement et prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement du tournoi.

Une **commission de protestation et de recours** est mise en place. Elle traite : les protestations déposées auprès de l'arbitre avant le match ou avant la reprise du match, puis confirmées par écrit dans les **15 minutes suivant la fin du match**.

Les décisions de cette commission sont **sans appel**.

Article 10 – Remise des prix

À l'issue des finales, une **cérémonie de remise des prix** sera organisée.

Article 11 – Inscriptions

Un document d'inscription est transmis avec le présent règlement. Les **24 premiers dossiers d'inscription dûment complétés** seront retenus pour participer au tournoi, selon le principe du **premier arrivé, premier servi**. La date maximale d'envoi du document d'inscription est fixée au **3 avril au plus tard**.

